



APLR de l'Académie de Nice



## Charte du Forum d'Oc

Le Forum d'Oc a vocation à rassembler les personnes morales qui œuvrent en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la Langue d'Oc ou Langue Occitane (officiellement Occitan-Langue d'Oc), dans ses différentes expressions que sont, entre autres, le provençal rhodanien, le provençal central ou maritime, l'alpin, le niçois, le mentonnais... Chacune de ces expressions ayant pleine légitimité pour représenter toute entière la langue.

Le Forum d'Oc proclame l'unité de l'Occitan-Langue d'Oc « depuis Nice jusqu'à Bordeaux » et « de la mer jusqu'à la Loire », selon les paroles de Frédéric Mistral, dans le respect intégral de son authenticité et de toutes ses variantes.

Le Forum d'Oc a vocation à établir des contacts et coopérations avec les principales structures qui s'attachent au développement de l'Occitan-Langue d'Oc dans les autres régions occitanes. Il travaille avec ces partenaires à la promotion des langues de France.

Les adhérents au Forum d'Oc visent la synergie des acteurs de terrain pour assurer le développement d'une politique linguistique sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils traitent conjointement les questions de la place de la langue dans l'Education, les Media, la vie publique et institutionnelle, la création et l'économie, et partagent les objectifs suivants :

### 1. Œuvrer pour l'obtention d'un cadre législatif et réglementaire adapté.

- Mise au point d'un cadre de référence national pour les langues régionales.
- Officialisation d'une structure interrégionale pour l'Occitan-Langue d'Oc.
- Définition de structures et programmes d'action régionaux.

### 2. Assurer la présence de la langue dans la vie quotidienne.

- dans l'espace public (signalétique, sites informatiques des collectivités et administrations, etc.)
- dans les médias publics ou privés : soutien à la presse, radio et télévision en langue ; introduction de la langue dans les médias francophones.
- dans le monde de l'entreprise : favoriser le développement économique du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur en incluant la langue comme vecteur de communication.

### 3. Développer l'enseignement et les formations.

- Mise au point d'une relation institutionnelle avec l'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.
- Aide à la formation des enseignants.
- Organisation d'un système de formation à la langue et en langue :
  - Formations spécifiques.
  - Introduction de la langue dans les formations existantes.
  - Soutien matériel aux apprenants (gratifications, bourses, maintien des salaires, etc.)
- Création et diffusion d'outils d'enseignement de la langue et en langue.

### 4. Préserver le Patrimoine et promouvoir la création.

- Conservation des différentes productions orales et écrites de la langue ; mise à disposition du public ; diffusion des contenus.
- Soutien aux créations mettant la langue en usage (théâtre, cinéma, chanson...)
- Présence de la langue dans les différents secteurs de la création contemporaine et les diverses manifestations culturelles.

## **Définition du Forum d'Oc**

Il a été créé le 30 Novembre 2013 à Marseille en conclusion du colloque régional « Quel avenir pour la langue d'Oc – l'occitan en Provence-Alpes-Côte d'Azur », à l'initiative du Comité Anem, òc ! Provença.

Les associations fondatrices sont la Maintenance de Provence du Félibrige, l'Institut d'Etudes Occitanes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Fédération provençale des Calandretas, l'Association pour l'enseignement de la langue d'Oc de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur associée à l'Association des professeurs de langue régionale de l'Académie de Nice.

Le Forum d'Oc est un collectif réunissant les représentants des personnes morales (associations, collectivités et entreprises) qui souhaitent promouvoir la pratique de la langue dans tous les domaines de la vie publique et de la communication.

L'adhésion au Forum d'Oc est gratuite ; elle est ouverte à toutes les personnes morales qui sont en accord avec les objectifs globaux exposés dans la charte.

- les associations fondatrices représentatives de la promotion et du développement de la langue et de la culture régionale (AELOC-APLR, Calandretas, Felibrige Prouvenço, IEO-CREO)
- les collectivités territoriales provençales, alpines et niçoises (un ou plusieurs élus et un membre de la fonction publique territoriale en charge de la politique linguistique ou culturelle).
- les associations adhérentes au Forum d'Oc : les associations locales ou régionales qui font vivre la langue et la culture occitane en Provence-Alpes-Côte d'Azur sous toutes ses formes.
- les administrations.
- les entreprises et coopératives.
- Etc.

L'adhésion se fait par une déclaration d'adhésion à la « charte du Forum d'Oc » par le représentant légal de la personne morale.

## **Fonctionnement du Forum d'Oc**

Le Forum tient une session semestriellement les premiers samedis de mars et d'octobre non fériés.

Il est administré par un secrétariat général pour deux ans, assumé à tour de rôle et par ordre défini par tirage au sort, par une des associations fondatrices. Le secrétariat général du Forum d'Oc coordonne les travaux. Il assure l'intendance et propose les objectifs de l'année après concertation des associations fondatrices.

À cette occasion, il est établi un programme d'action d'envergure régionale, pour lequel chacun de ses membres est appelé à apporter ses propositions, ses suggestions, et son aide pour la mise en œuvre.

Le Forum est porteur d'un programme concret de propositions à promouvoir de manière graduelle dans le cadre territorial de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la coopération interrégionale pour le développement de l'occitan-langue d'oc sur tout son territoire.

Le programme annuel ou pluriannuel d'actions est voté à la majorité des présents. Chaque membre s'engage dans le cadre de ses propositions et de ses moyens.

Chaque association fondatrice, collectivité régionale ou départementale, collectivité locale de plus de 60000 habitants disposent de deux voix. Les autres adhérents disposent d'une voix.